RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Le Secrétariat

Paris, le 16 juillet 2021

Contribution du Groupe de travail sur la territorialisation du plan de relance

Mmes Catherine Kamowski et Véronique Louwagie, rapporteures

Sommaire

INTRODUCTION 5

I. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE S'APPUIE SUR UNE FORTE DÉCONCENTRATION TOUT EN ASSOCIANT LES ÉXÉCUTIFS LOCAUX 11

II. LE SUIVI DU PLAN DE RELANCE ET DE SA TERRITORIALISATION SE TRADUIT PAR LA MISE À DISPOSITION DE NOMBREUX DOCUMENTS, D'INDICATEURS ET DE DONNÉES CARTOGRAPHIÉE 15

III. MÊME SI LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE RELANCE S'APPUIE SUR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE A ÉTÉ APPORTÉE AFIN D'OBTENIR UNE FORME D'ÉQUITÉ ENTRE LES TERRITOIRES 17

IV. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT RÉPONDU PRÉSENT DANS UN CONTEXTE MARQUÉ, OUTRE LA CRISE SANITAIRE, PAR LA CONCOMITANCE DU PLAN DE RELANCE, DE LA CRÉATION DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) ET DE L'ÉLABORATION DES CPER 22

V. QUELLES MESURES POUR POURSUIVRE LA RELANCE ? 26

ANNEXES 29

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS 29

ANNEXE 2 : PERSONNES ENTENDUES 31

ANNEXE 3 : ACCORDS RÉGIONAUX DE RELANCE 34

ANNEXE 4 : LISTE DES INDICATEURS 37

ANNEXE 5 : COMPOSITION DU COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU PLAN DE RELANCE 40

ANNEXE 6 : TABLEAU DE SUIVI DES PRINCIPALES MESURES ET DE LEURS INDICATEURS 41

INTRODUCTION

Le groupe de travail sur la territorialisation du Plan de relance a publié un « Point d'étape » le 26 novembre 2020 qui comprenait 20 propositions pour « *réussir la territorialisation équitable du plan de relance* » [1].

Ce premier rapport portait sur le lancement du Plan de relance, il préconisait d'apporter davantage de lisibilité auprès des acteurs locaux, une meilleure articulation avec les plans déployés par les différents échelons territoriaux, une comitologie plus inclusive et une attention particulière à apporter à l'équité de traitement des territoires.

Lors du débat sur la territorialisation du Plan de relance organisé dans l'hémicycle le mercredi 2 mars, ce rapport d'étape a été cité à de nombreuses reprises par les intervenants, participant ainsi à la qualité de cet échange avec les ministres de l'économie, des finances et de la relance, M. Bruno Le Maire, et délégué chargé des comptes publics, M. Olivier Dussopt.

Comme le Bureau de la DCTD l'a décidé lors de sa réunion du 13 janvier 2021, nous avons poursuivi nos travaux sur l'état d'avancement des mesures et leur territorialisation.

Dans ce second temps, les investigations de la mission ont porté sur trois aspects principaux :

- Dresser un premier bilan de la mise en œuvre effective du Plan, du rôle des différents acteurs étatiques (administrations centrales, préfets, sous-préfets à la relance et autres personnels des services déconcentrés, opérateurs de l'État) et des collectivités ;

- Analyser les différents documents pédagogiques et de *reporting* (cartographie) mis à la disposition des parlementaires et plus largement des citoyens et des entreprises ;

- Suivre la vie des crédits (reports, transferts, mise en réserve) et des AAP (plusieurs levées, renouvellement, aides en ingénierie pour y répondre, pour reformuler un projet le cas échéant).

---

(1) « Le cabinet de M. Bruno Le Maire, qui avait été en contact avec les rapporteures avant la publication de ce premier rapport, a salué la qualité du rapport et cherché à tenir compte de nombreuses recommandations de celui-ci. Il en va ainsi de précisions sur la contractualisation, de la publication d'un calendrier des appels à projet, de la publication d'un guide destiné spécifiquement aux maires et présidents d'EPCI qui présente de manière pratique l'ensemble des mesures qui leur sont destinées. Il a également été clarifié que les parlementaires devaient être associés aux comité de suivi du plan de relance et que des comités devaient se tenir à l'échelle départementale. Par ailleurs, la publication de données sur le déploiement des mesures du plan, par département (dossier de presse, site internet) a été systématisée.

Nous avons réalisé **21 auditions** qui ont, pour certaines, constitué une suite de celles organisées dans le cadre du premier rapport d'étape, alors que d'autres ont permis d'entendre les principaux opérateurs concernés, plusieurs sous-préfets à la relance et les cabinets ministériels en charge de la relance. Nous avons ainsi pu mesurer l'engagement des différents acteurs dans cet exercice inédit, consistant à dépenser le plus rapidement possible des crédits nouveaux et, pour l'essentiel, non reconductibles. Si l'on met de côté les vingt milliards d'euros correspondant aux baisses d'impôts de production, ce ne sont pas moins de quatre-vingt milliards d'euros qui peuvent être engagés d'ici fin 2022.

Le succès du Plan de relance se mesure tout d'abord à la rapidité d'engagement des crédits, puisqu'à la mi-mai 35 milliards d'euros ont été engagés et que ce déploiement s'effectue de manière comparable au sein des trois volets « écologie », « compétitivité » et « cohésion ». C'est d'ailleurs ce déploiement efficace qui permet à notre pays de retrouver une croissance forte et qui explique le choix de ne pas recourir à un second Plan de relance.

Mais au-delà de l'engagement des crédits, qui fait l'objet d'un suivi spécifique par la Commission des finances, le groupe de travail de la DCTD a pour objectif d'en contrôler et évaluer la territorialisation, notion devenue centrale pour la mise en œuvre des politiques publiques mais qui n'en est pas moins polysémique.

1) Qu'entend-on par territorialisation du Plan de relance ?

Dans une première approche assez intuitive, la territorialisation consiste à rendre visible sur chaque territoire la manne de 100 milliards d'euros que représente le Plan de relance, à détailler le déploiement de centaines de mesures de guichet, d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt au plus près du terrain, des entreprises et de leur territoire. C'est pour répondre à cette exigence de visibilité que le site « France Relance », ceux des différents ministères concernés et ceux des préfectures comportent des cartographies plus ou moins détaillées selon l'échelon concerné.

Dans une approche plus conceptuelle, issue des Sciences politiques, la territorialisation consiste à prendre en compte la variabilité et la multiplicité des situations locales afin de traiter équitablement les inégalités économico-spatiales. En ce sens, elle se distingue, et même s'oppose, à une approche verticale organisant l'action publique par secteurs d'activités cloisonnés. Dans une acception plus volontariste, la notion de territorialisation implique que la concrétisation et la mise en place des politiques publiques passent par les collectivités territoriales.

Mais la territorialisation n'est pas pour autant une géographie prioritaire car elle ne repose pas sur des critères sociaux, démographiques ou économiques. Enfin, l'idée que la contractualisation entre l'État et les collectivités est le mode d'organisation qui convient le mieux à la territorialisation fait consensus et se trouve renforcée par la mise en œuvre rapide des nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le concept de territorialisation est donc complexe et recouvre plusieurs acceptions. Dans le cas du Plan de relance qui a été élaboré dans des délais très courts pour faire face à l'urgence économique, l'impulsion de l'État est nécessairement très présente. Même si certaines critiques portant sur son caractère vertical sont ressorties de certaines auditions, il convient selon nous de souligner que la grande diversité des politiques publiques concernées qui vont des abattoirs à l'hydrogène en passant par les jardins partagés et l'aéronautique, permet *in fine* de concerner tous les types de territoires et toutes les filières économiques.

Aussi, la territorialisation devra aussi s'apprécier *ex post* en fonction de l'implantation des filières économiques sur le territoire mais aussi, et c'est là un élément fondamental pour l'appréciation fine de ce Plan, des réserves de crédits et des délais supplémentaires qui auront été mis en place pour certains territoires et les entreprises qui y sont implantées, comme les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les Outre-mer.

Une dernière dimension à prendre en compte concerne le degré de déconcentration pour l'instruction des dossiers et pour les décisions, que ce soit au profit des préfets de département, de régions ou des services déconcentrés (DRAAF, DREAL) et celui de décentralisation des décisions qui concerne essentiellement les exécutifs régionaux. La territorialisation doit donc se traduire par la capacité de l'ensemble du système administratif à être au service des collectivités et des entreprises, quelles que soient leur taille, pour faire connaître les différents dispositifs, accompagner leurs projets et leurs démarches en se comportant en facilitateur.

2) Calendrier et comitologie

Le Gouvernement a présenté son plan de relance, baptisé « France relance » le 3 septembre dernier. L'association des collectivités territoriales à sa mise en œuvre, via d'importants engagements de co-financement, s'est faite progressivement par le truchement d'accords avec les associations d'élus.

Ainsi, l'accord de méthode entre l'État et les Régions signé le 30 juillet s'est transformé le 28 septembre en accord de partenariat pour « copiloter » le plan de relance. Plusieurs autres accords ont ensuite été signés par le Gouvernement avec l'Assemblée des départements de France au mois de décembre 2020, avec France Urbaine le 25 février 2021, avec l'AdCF le 22 mars 2021 et, enfin, avec l'ANPP le 28 juin 2021.

La mise en œuvre du Plan de relance s'est accompagnée de plusieurs instances de suivi. Tout d'abord, un comité de pilotage décisionnel qui rassemble les membres suivants :

- **Olivier Dussopt**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé des Comptes publics,
- **Bruno Parent** [1] qui assure le secrétariat du comité,
- **les directeurs des administrations du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance** et, en particulier, la directrice du Budget, responsable de la mission budgétaire Relance, le directeur général des Finances publiques et le directeur général des Entreprises, qui pourront mobiliser leurs réseaux régionaux ainsi que la directrice générale du Trésor.

Le comité de pilotage mobilise un réseau d'information pour assurer le suivi de l'exécution mesure par mesure. M. Bruno Parent, secrétaire général à la relance, a ainsi été en contact avec les préfets de régions et les responsables de chaque ministère.

L'Article 246 de la loi de finances initiale pour 2021 prévoit, ensuite, qu'un **comité national de suivi du plan « France Relance »**, placé auprès du Premier ministre, est chargé de veiller au suivi et à la mise en œuvre des mesures du plan. Le suivi porte notamment sur l'exécution budgétaire du plan et sur l'efficacité économique, sociale et environnementale au regard des objectifs poursuivis.

Le comité est notamment chargé du suivi de la mise en œuvre de la mission « Plan de relance » de la loi de finances. Le comité devait comprendre deux députés [2], issus de la majorité et de l'opposition de l'Assemblée nationale, et deux sénateurs, issus de la majorité et de l'opposition du Sénat. Ce comité [3] a été mis en place le 4 juin 2021, il est présidé par M. Benoît Cœuré. France Stratégie en assure le secrétariat, conjointement avec l'Inspection

---

(1) M. Bruno Parent a été remplacé par M. Vincent Menuet à compter du mois d'avril 2021.

(2) M. Éric WOERTH, président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, M. Laurent SAINT MARTIN, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, Mme Anne-Laure CATTELOT.

(3) Voir la composition complète du comité à l'annexe n° 5.

générale des finances. Le Comité bénéficie également du soutien des administrations centrales des ministères directement mobilisés par les mesures de soutien économique, notamment la direction générale des finances publiques, la direction de la sécurité sociale, la direction du budget, la direction générale du Trésor, la direction générale des entreprises, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la direction générale du travail, la DARES et l'INSEE.

Les documents communiqués par le Gouvernement au comité national de suivi sont transmis, pour information, aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances.

Le comité doit remettre un premier rapport d'évaluation en octobre prochain. D'ici là, il « *s'attachera à apprécier les impacts des premiers mois de mise en œuvre de France Relance aussi bien au niveau macroéconomique qu'à travers l'évaluation spécifique d'un certain nombre des dispositifs de relance* » [1].

---

(1) Communiqué de presse du Premier ministre en date du 4 juin 2021.

3) Les points d'attention du Groupe de travail

Les auditions ont permis de mesurer la diversité des actions entreprises et la mobilisation des acteurs concernés. Dans un contexte marqué par un redémarrage mondial des activités économiques, les facteurs endogènes comme la situation financière de certaines collectivités, en dépit du soutien accordé par l'État, et les facteurs exogènes comme le renchérissement des matières premières, voire dans certains cas une forme de pénurie, constituent des points de vigilance même si le rythme de déploiement du Plan de relance apparaît satisfaisant.

Les attentes sont également fortes autour de la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), ces nouveaux contrats étant présentés comme un vecteur de la relance 2021-2022 en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires, selon les termes de la circulaire du Premier ministre aux préfets [1].

Le premier rapport du groupe de travail en date du 26 novembre 2020, qui comprenait 20 propositions *« pour réussir la territorialisation équitable du plan de relance »*, portait sur les attentes des collectivités, certains points de vigilances détectés *a priori* et une série de propositions d'amélioration.

Nous avons structuré notre présentation autour de quatre assertions :

- La mise en œuvre du Plan de relance s'appuie sur une forte déconcentration tout en associant les exécutifs locaux ;
- Le suivi du Plan de relance et de sa territorialisation se traduit par la mise à disposition de nombreux documents, d'indicateurs et de données cartographiées ;
- Même si le déploiement du Plan de relance s'appuie sur les filières économiques existantes, une attention particulière a été apportée afin d'obtenir une forme d'équité entre les territoires ;
- Les collectivités territoriales ont répondu présent dans un contexte marqué, outre la crise sanitaire, par la concomitance du Plan de relance, de la création des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et de l'élaboration des CPER.

---

(1) Circulaire du Premier Ministre N° 6231/SG du 20 novembre 2020.

I. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE S'APPUIE SUR UNE FORTE DÉCONCENTRATION TOUT EN ASSOCIANT LES ÉXÉCUTIFS LOCAUX

La mise en œuvre rapide de mesures correspondant à 180 lignes budgétaires implique de mobiliser l'intégralité des services déconcentrés des différents ministères ainsi que les opérateurs, tout en contractualisant avec les collectivités territoriales pour prévoir des cofinancements et amplifier ainsi les effets du Plan de relance.

Il ne faut donc pas opposer déconcentration et décentralisation qui vont en réalité de pair conformément au principe posé à l'article 1er de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République : « *L'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'État.* »

Pour ce qui concerne directement le déploiement du Plan de relance, il convient de souligner que ses mesures peuvent appeler **quatre types d'intervention différents** comme le précise la circulaire précitée du 23 octobre 2020 :

- Celles élaborées au niveau national et **non susceptibles d'une mise en œuvre territorialement différenciée**, comme les mesures fiscales de baisse des impôts de production ou les aides destinées à certains publics (allocation de rentrée scolaire, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, aide à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans, aides à la rénovation thermique pour les ménages et les PME). Il en va de même des aides attribuées via des appels à projets nationaux (plan de soutien aux secteurs aéronautiques et automobile, opéré par Bpifrance) ;

- Celles visant à attribuer localement des financements via des **appels à projets déconcentrés au niveau régional et souvent gérés par des opérateurs** selon des procédures déjà éprouvées (volets régionalisés des programmes d'investissements d'avenir PIA, qui sont opérés par Bpifrance, ou certains appels à projets de l'ADEME, régionalisés) ; ces opérateurs devant informer les préfets de région de leurs choix de programmation suivant les conditions précédemment décrites ;

- **Des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets**, qui ont vocation à être employées au profit des projets d'investissement les plus matures et les plus pertinents du territoire. Dans ce cadre, une attention particulière devait être apportée aux investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux (équipements publics, infrastructures sportives). Entrent aussi dans cette catégorie les crédits attribués aux régions pour des opérations liées au plan de relance,

prioritairement en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et les mobilités du quotidien, mais dont l'affectation est discutée entre les préfets de régions et les présidents de conseils régionaux (le cas échéant en recourant à la contractualisation) ;

- Des crédits correspondant aux différentes lignes de France relance, fléchés sur une politique publique et une mesure bien identifiée du plan, mais dont la gestion est déconcentrée, car les préfets et services déconcentrés sont les plus à même d'identifier, pour chaque mesure, les projets pertinents sur leur territoire. Ces crédits sont déconcentrés au fur et à mesure de la réalisation des projets locaux, afin de ménager au Gouvernement la faculté de redéploiement, si nécessaire, pour en accélérer la rapidité d'exécution.

La circulaire du Premier ministre demande plus particulièrement aux préfets de région, pour l'ensemble des crédits territorialisés, « *d'accorder une vigilance particulière au financement de projets ayant des résultats immédiats pour nos concitoyens et qui permettent de conforter le respect par la France des obligations résultant du droit de l'Union européenne, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de l'air et des déchets.* »

1) En ce qui concerne les crédits territorialisables, il faut souligner le fait que de nombreux AAP déconcentrés ont rencontré un important succès

Parmi ces 47 AAP, **trois Ministères sont particulièrement concernés**, le Ministère de la transition écologique, celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de celui de l'agriculture et de l'alimentation. Ainsi, le Ministère de la transition écologique conduit-il 12 AAP via l'ADEME (en co-tutelle avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), 3 via les Agences de l'eau et 2 via l'Office français de la biodiversité (OFB) ;

De son côté, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mené 4 AAP via FranceAgriMer, 5 déconcentrés aux DRAAF, et 2 via l'Office français de la biodiversité (co-tutelle).

Le succès de ces appels à projets tient beaucoup au dialogue qui s'est mis en place en amont avec l'État. La plupart des préfets ont en effet engagé des procédures de pré-sélections pour réorienter les candidatures qui ne correspondaient pas aux critères de l'appel à projet concerné. Ce dialogue a permis de rapprocher la démarche d'appel d'offre de celle de la contractualisation.

À l'échelon régional, une *task force* a souvent été constituée afin de rassembler les différentes expertises techniques (DIRECCTE, ADEME, Banque des territoires, BPI, Agence régionale de développement).

2) Les collectivités territoriales se sont engagées à cofinancer un grand nombre de mesures du Plan de relance

Le Premier ministre a donné le coup d'envoi de la territorialisation du plan de relance, le 5 janvier 2021, en signant le premier « accord régional de relance » en Paca, doté au total d'1,7 milliard d'euros sur les 5,1 milliards d'euros du nouveau contrat de plan État-région (CPER).

On peut citer d'autres exemples comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a signé, le 16 janvier, un accord avec l'État représentant 3 milliards d'euros d'investissements pour les deux années à venir, de manière à relancer l'activité économique dans tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

De même pour la Région Île-de-France et l'État qui ont signé, le 4 mars 2021, un Plan de relance 2021-2022 de 13,8 milliards d'euros pour l'Île-de-France dans trois domaines prioritaires : transition écologique, soutien à l'économie et cohésion sociale. Cette signature a été complétée par celle des orientations du Contrat de plan État-Région 2021-2027.

Ou encore la Bretagne, avec plus de 3,4 milliards d'euros qui seront mobilisés sur la période 2021-2027, avec l'accord régional de relance Grand Est 2021–2022 signé le 30 mars 2021, qui permettra de mobiliser 1,25 milliard d'euros (État : 631,6 millions d'euros – Région Grand Est : 623 millions d'euros).

Au 30 avril 2021, 15 accords de relance ont été signés en région. Les Régions ont engagé dans ce cadre 10 milliards d'euros sur les deux premières années, soit la moitié de la somme totale prévue par l'accord de partenariat sur 2021-2027 (20 milliards d'euros) [1].

Par ailleurs, 16 milliards d'euros devraient être déconcentrés sous forme d'enveloppes régionalisées. Même si tous ces crédits ne sont pas pilotés directement par les préfets de régions en lien avec les préfets de départements, un des enjeux de leur mise en œuvre est celui des marges de manœuvre et d'appréciation laissées à ces échelons de l'État déconcentré face aux tentations des Directions centrales des ministères de piloter directement les dispositifs.

---

(1) La liste à jour des accords régionaux figure à l'annexe n° 2.

3) Le déploiement de sous-préfets à la relance a connu un succès en demi-teinte

Les auditions et le ressenti sur le terrain laissent transparaitre un premier bilan en demi-teinte de cette initiative, sachant que nous n'envisageons là que les trente jeunes hauts fonctionnaires envoyés sur le terrain à compter de janvier 2021 et chargés de fluidifier les relations entre l'État et les acteurs locaux dans le cadre du plan de relance.

Parmi les aspects positifs, on peut relever le fait que ces jeunes diplômés ont insufflé des méthodes de travail souvent nouvelles au sein des préfectures en matière de mise en réseau, de circulation de l'information ou d'infographie. Ils ont activement participé à l'alimentation des sites internet des préfectures et réalisé des lettres d'information très documentées. Ces trente sous-préfets à la relance travaillent en réseau, ce qui est très précieux pour l'échange de bonnes pratiques et être en mesure d'absorber le flot d'informations émanant des ministères et des différents opérateurs de l'État.

Mais au regard de ces apports incontestables, ces sous-préfets qui dans leur grande majorité n'ont pas des profils classiques et ne sont pas issus du ministère de l'Intérieur, ont connu des difficultés pour être opérationnels sur le terrain. Parmi les explications à ce phénomène, on peut mentionner leur arrivée à une date tardive par rapport au lancement du Plan et leur méconnaissance du tissus économique local, contrairement aux « référents relance » désignés dans les autres préfectures qui sont des membres du corps préfectoral déjà en poste (sous-préfets, secrétaires généraux, directeurs de cabinet).

Ce constat ne doit pas masquer la nécessité de renforcer les équipes préfectorales qui ont besoin de compétences, notamment en matière de développement économique local.

- **Proposition n° 1 :** Pérenniser au sein des préfectures de département des postes, ou des fonctions, de sous-préfets développeurs en charge de l'animation économique locale.
- **Proposition n° 2 :** Généraliser et évaluer annuellement l'information diffusée par les directions centrales des ministères et les agences nationales vers les services déconcentrés de l'État sur les sujets intéressant leur territoire et les entreprises qui y sont implantées comme cela a été le cas lors de la mise en œuvre du Plan de relance.

II. LE SUIVI DU PLAN DE RELANCE ET DE SA TERRITORIALISATION SE TRADUIT PAR LA MISE À DISPOSITION DE NOMBREUX DOCUMENTS, D'INDICATEURS ET DE DONNÉES CARTOGRAPHIÉE

Il s'agit d'une incontestable avancée en matière de suivi du déploiement des politiques publiques sur les territoires. Ce changement culturel des administrations centrales doit être souligné et servir de modèle à l'avenir.

1) Des guides thématiques publiés par le Ministère

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a mis en ligne trois guides respectivement destinés aux entreprises industrielles, aux TPE-PME et aux maires. Trois autres guides thématiques concernent respectivement la « décarbonation de l'industrie », les mesures de relance des exportations et l'aide aux investissements vers l'industrie du futur pour soutenir les PME industrielles par la diffusion des nouvelles technologies.

Le baromètre de l'action publique propose également un suivi de la mise en œuvre des politiques publiques.

2) De nombreux indicateurs cartographiés sur le site France relance

Le site du Ministère de l'Économie consacré au suivi du Plan de relance comporte un tableau de bord, actualisé mensuellement, qui permet d'en suivre l'exécution des principales mesures. Le tableau de bord publié à ce jour présente les principaux indicateurs à fin juin 2021.

Les dix indicateurs disponibles sont présentés sous le format d'une carte des départements sur laquelle figurent le nombre d'opérations mises en œuvre, de contrats signés ou de projets soutenus. Il n'y a pas de données en valeur de ces différents dispositifs [1].

L'exemple le plus abouti de cartographie concerne les soutiens aux investissements industriels.

L'outil développé par la Direction générale des entreprises[2], permet en effet de visualiser toutes les mesures de soutien à l'investissement industriel, les montants et le nombre de projets financés par région et par département ainsi que la part de PME et des ETI bénéficiaires. Ces données sont mises à jour très régulièrement, la dernière date du 5 juillet.

---

(1) La liste complète de ces indicateurs figure à l'annexe n° 4.

(2) https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie

3) Un suivi fin mis en place au sein des préfectures

À titre d'exemple, voici les initiatives prises en Centre-Val de Loire pour faire connaitre le Plan de Relance réalisés par M. Simon KARLESKIND, sous-préfet à la relance que nous avons auditionné :

▪ **Création d'une lettre d'information bimensuelle** sous la responsabilité du SGAR, qui présente de manière très pratique les différents dispositifs d'aide avec un focus sur les différents AAP pour inciter les potentiels bénéficiaires à poser leur candidature (avec les liens vers chaque AAP). Cette lettre, diffusée sur internet est ouverte à tous, sur inscription.

▪ **Création d'une base de données commune à l'ensemble des sous-préfets à la relance**, qui permet de recenser l'intégralité des dispositifs avec un suivi des crédits attribués aux lauréats. Une cartographie des bénéficiaires est disponible et il est possible de connaître les montants engagés pour cette Région depuis le lancement du Plan de Relance.

▪ **Création d'une méthode d'accompagnement des demandeurs, « La Fabrique de la Relance »** qui consiste à partir du projet du demandeur et à chercher à déterminer les dispositifs du Plan de relance qui peuvent concourir à financer le projet. Le montage des financements est co-construit avec le demandeur et les différents opérateurs publics.

- **Proposition n° 3 :** Généraliser et évaluer annuellement la cartographie départementale des politiques publiques.
- **Proposition n° 4 :** Imposer contractuellement aux entreprises privées de communiquer sur la participation de France Relance au financement des travaux.
- **Proposition n° 5 :** Assurer une meilleure visibilité et un suivi cartographié des relocalisations industrielles qu'elles soient, ou non, intervenues dans le cadre du programme Territoires d'industrie.
- **Proposition n° 6 :** Mettre en valeur le fonds friches comme souplesse apportée à l'objectif de « zéro artificialisation nette », notamment en milieu rural.

III. MÊME SI LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE RELANCE S'APPUIE SUR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE A ÉTÉ APPORTÉE AFIN D'OBTENIR UNE FORME D'ÉQUITÉ ENTRE LES TERRITOIRES

Le Plan de relance s'appuie sur les filières économiques existantes, ce qui est logique compte tenu de la rapidité de son déploiement. Ainsi, certaines mesures s'adressent aux territoires industriels, aux filières aéronautique ou automobile, d'autres aux territoires agricoles ou aux zones de pêche.

Dans le même ordre d'idée, la baisse des impôts de production favorise mécaniquement les départements les plus industriels. Il était donc nécessaire d'apporter une attention particulière aux autres territoires afin d'obtenir une forme d'équité plus globale.

1) La mise en œuvre du plan doit respecter une forme d'équité territoriale

Il y a, dès le départ, **un sujet d'équité de traitement entre les différents territoires** car nous savons qu'il est nécessaire de disposer de capacités en matière d'ingénierie pour faire émerger les projets, et que certaines collectivités n'en disposent pas. Si l'on peut constater une forme d'équité de traitement macro-économique à l'échelon des grandes régions, **le groupe de travail s'est interrogé sur la répartition infrarégionale, à la maille des départements** principalement, mais aussi à la répartition entre les métropoles et autres centralités, d'une part, et les territoires moins denses et plus ruraux, d'autre part.

Notre premier rapport soulignait que *« les projets qui sont priorisé sont ceux qui ne nécessitent pas d'études préalables, mais* ***il peut y avoir un délai très long entre l'idée et sa réalisation en raison du manque d'ingénierie*** **»** [1]. Depuis lors, **l'ANCT s'est mise en ordre de marche** et son Conseil d'administration a décidé le 10 mars 2021 la **prise en charge intégrale de ses prestations d'ingénierie pour les communes de moins de 3.500 habitants et pour les EPCI de moins de 15.000 habitants dans l'Hexagone et outre-mer**. Ce qui concerne potentiellement quelque 32.000 communes en France. Pour les autres collectivités territoriales, l'ANCT prendra en charge une part du coût de l'accompagnement en ingénierie, le calcul étant fonction de leur degré de fragilité, tout en gardant de la souplesse, en fonction de la situation des contextes locaux.

Les auditions ont permis de mesurer la préoccupation concernant l'équité entre les territoires pour la répartition géographique des crédits, il s'agit ainsi d'une préoccupation

---

(1) Voir contribution précitée, page 7.

première des SGAR. Ce souci d'équilibre territorial a une portée plus large que les seuls crédits du plan de relance, avec la prise en compte des crédits attribués via la DETR ou de la DSIL. En pratique, les services préfectoraux étudient la répartition géographique des lauréats des AAP nationaux sectoriels (aéronautique, automobile…) et cherchent, lors de l'attribution des enveloppes régionales, à opérer une forme de rééquilibrage, selon les bassins économiques.

Du côté des opérateurs, on peut également relever des efforts accomplis en ce sens. Par exemple, si l'ADEME applique la doctrine du « **premier bien arrivé, premier servi »,** car elle effectue une évaluation rigoureuse et un classement des projets à financer pour juger de leur pertinence technico-économique, elle s'attache également, lorsque certains projets présentent des déficiences, à expliquer aux porteurs de projet, *via* des **retours argumentés**, quels sont les points bloquants pour que les entreprises puissent améliorer leur dossier et le représenter ultérieurement.

Les services déconcentrés régionaux ont également joué un rôle majeur pour **inciter des PME à candidater à des AAP nationaux alors qu'une forme d'autocensure les conduisait à y renoncer**. Il faut aussi garder à l'esprit que certains dispositifs d'aides existent sous forme de « guichet » comme celui intitulé « Industrie du futur ». Faire largement connaitre ces dispositifs auprès des TPE contribue également à une répartition plus équilibrée des crédits du plan de relance.

Le pilotage des mesures a également conduit l'État à réallouer des fonds initialement dévolus à des mesures sous-utilisées, telle la prime à la conversion, victime de la déprime du marché de l'automobile, vers les dispositifs davantage plébiscités comme la numérisation des PME, le fonds friches ou les relocalisations industrielles.

- ✓ **L'exemple de la répartition de la DSIL exceptionnelle** (données publiées arrêtées au 31/12/2020)

Au 31 décembre 2020, plus de 574 millions d'euros de subventions, sur un total de 950 millions d'euros, avaient été accordées au bénéfice de 3 357 projets d'investissement. Ces subventions sont principalement allées à des communes, et pour un tiers à des intercommunalités.

Ces crédits ont principalement été attribués à des **projets dans les villes de moins de 3 500 habitants,** ainsi qu'à des communautés de communes ou à des communautés urbaines. En revanche, si les communautés de communes touchent le plus grand nombre de subventions,

les projets portés par les intercommunalités plus grandes (CA, CU, métropoles) sont, en moyenne, proportionnellement mieux dotés[1].

Parmi les 2 500 subventions attribuées aux communes, **plus de 1 300 ont été attribuées à des communes de moins de 3500 habitants.** Les projets subventionnés concernent principalement des communes « de la couronne » des aires d'attraction des villes, c'est-à-dire dans la périphérie de villes plus importantes. Mais au moins 30 % du montant des subventions attribuées aux communes vont à des communes centres de ces aires d'attraction.

Cette enveloppe exceptionnelle, **qui fait partie intégrante du plan France Relance**, se déploie sur les exercices 2020 et 2021 et s'ajoute aux enveloppes de 570 millions d'euros ouvertes dans la loi de finances pour 2020 et dans la loi de finances pour 2021, à la dotation d'équipement des territoires ruraux (1 milliard d'euros), ainsi qu'à l'enveloppe de 650 millions d'euros dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, elle aussi mobilisée dans le cadre du plan France Relance.

2) L'attention portée aux Outre-mer et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

✓ Les Outre-mer

Le Gouvernement s'est engagé à ce que la part des Outre-mer dans le plan de relance national soit en ligne avec leur poids respectif dans l'économie Française. Selon des données macroéconomiques, ce sont **au moins 1,5 milliard d'euros qui doivent bénéficier directement aux Outre-mer.** Le montant précis dépendra de l'utilisation en outre-mer des dispositifs sociaux (prime à l'embauche, activité partielle, etc.), des travaux d'identification et d'instruction effective des projets par les préfets et des résultats des appels à projets sur des mesures nationales.

À titre d'exemple, le Plan France Relance prévoit la mobilisation de 2,5 milliards d'euros pour la reconquête de la biodiversité sur nos territoires, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition de notre modèle agricole pour une alimentation plus saine, durable et locale. Sur cette enveloppe, 85 millions d'euros sur deux ans s'ajoutent au budget de l'OFB dont **47 millions consacrés aux secteurs de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer.**

---

[1] *« À qui profite la dotation d'investissement du Plan de relance ? », La Gazette des communes, 30 mars 2021*

Une autre illustration de cette attention particulière concerne le **soutien aux écoles primaires** s'engageant dans une démarche de développement durable et de développement de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité, notamment issus de l'agriculture biologique. Au sein d'une enveloppe de 50 millions d'euros, 3,75 millions ont été fléchés vers l'outre-mer, cette mesure a rencontré un vif succès.

Enfin, s'agissant du dispositif **Territoires d'industrie**, le cabinet du Ministre de l'économie s'est aperçu qu'il y avait un faible nombre de dossier déposé en outre-mer, par rapport à la part industrielle des outre-mer en France et par rapport aux autres régions. Pour y remédier, des webinaires ont été organisés avec les services des préfectures et avec les entreprises ultra-marine. Les dossiers ont été déposés et au fur et à mesure des vagues d'annonces de lauréats, **les outre-mer bénéficient désormais pleinement de la mesure.**

- ✓ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

En réponse à l'appel lancé par plus de 180 maires et présidents d'agglomération inquiets de la détresse sociale et économique dans laquelle la crise sanitaire due au Covid-19 a plongé les quartiers défavorisés, le gouvernement s'est engagé à ce **que 1 % des 100 milliards d'euros du plan de relance soit destiné aux quartiers défavorisés et aux habitants de ces territoires**, avec une priorité donnée à la jeunesse.

En ce qui concerne les dotations d'investissement pour la **rénovation énergétique** des bâtiments publics, il a été demandé aux préfets de veiller à ce que les QPV et les communes rurales bénéficient effectivement du milliard d'euros destiné à la rénovation des écoles et autres bâtiments publics. Par ailleurs, les préfets disposaient d'un **délai supplémentaire pour finir d'allouer les enveloppes aux projets des communes les moins outillées**. Concrètement, cela signifie que les préfets n'ont pas alloué la totalité de l'enveloppe dans un premier temps afin de **constituer une réserve** destinée aux communes qui ont besoin d'un peu plus de temps pour déposer leurs projets.

Par ailleurs, le Gouvernement et la Banque des Territoires ont signé une convention d'objectifs pour accélérer le renouvellement urbain et soutenir le développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la période 2021-2023. La **Banque des Territoires met en œuvre le plan de relance de la Caisse des Dépôts** qui prévoit d'investir 26 milliards d'euros de fonds propres dans des secteurs qui touchent le quotidien des Français.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la Banque des Territoires veille à ce que les quartiers bénéficient de toutes ses interventions en matière de développement économique

et de cohésion sociale, qu'il s'agisse d'investissements immobiliers dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ou du **déploiement du plan 100 foncières de redynamisation** qui concerne 6 000 commerces/services via des interventions en fonds propres pour les entreprises publiques locales partenaires privilégiés de ces territoires en matière de développement économique. Elle facilite par ailleurs l'accès des porteurs de projets dans les « **Quartiers productifs** » [1] à l'ingénierie territoriale et les accompagnera dans le diagnostic puis l'ingénierie de projet (études et montages économiques, techniques, juridiques et financiers).

En ce qui concerne les dotations d'investissement, plus de 2 milliards d'euros ont déjà été attribués début mai 2021, sur les 2,5 milliards d'euros. Elles représentent un soutien à plus de 9 000 projets sur l'ensemble du territoire et 6 milliards d'euros d'investissement. Ces dotations ont été tout particulièrement destinées aux collectivités les plus fragiles et les moins outillées. Parmi celles-ci, les communes rurales, mais aussi les communes urbaines dont une part significative de la population réside en quartier prioritaire de la politique de la ville. Selon les données transmises par le Ministère chargé de la ville, les **communes dont plus de 15 % de la population réside en QPV** ont déjà bénéficié de **27 % de l'enveloppe communale de dotation exceptionnelle France Relance**, soit 93 millions d'euros en 2020 alors qu'elles représentent 22 % de la population.

- **Proposition n° 7 :** Pérenniser pour les communes de moins de 3500 habitants les assouplissements apportés à l'utilisation des dotations d'investissement (DETR et DSIL) par l'article 70 de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.
- **Proposition n° 8 :** Étendre la compétence des commission DETR, qui deviendraient les commissions départementales des investissements locaux, aux projets financés par la fraction départementale de la DSIL.
- **Proposition n° 9 :** Abaisser à 20 % la participation minimale des communes pour leurs investissements qui interviennent dans un domaine de compétence à chef de file prévues à l'article L. 1111-9 du CGCT. (Recommandation n° 3 de la mission sur l'investissement des CT mars 2019).

---

*(1) Le programme Quartiers Productifs porté par le ministère chargé de la Ville et qui mobilise conjointement l'ANCT, l'ANRU, la Banque des Territoires et Bpifrance, prévoit un appui renforcé aux collectivités qui souhaitent **accélérer les projets de développement économique dans leurs QPV** autour de trois leviers thématiques prioritaires : l'implantation d'entreprises, le développement du commerce et de l'artisanat de proximité, le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des entreprises. En mars dernier, la ministre de la Ville a annoncé les 14 territoires expérimentaux : Arras, Belfort, Clermont Ferrant, Maubeuge, Montpellier, Nancy, Narbonne, Roubaix, Toulouse, mais aussi à La Réunion et en Ile de France sur les territoires d'Est Ensemble, de Grand Orly Seine Bièvre et de Grand Paris Sud.*

IV. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT RÉPONDU PRÉSENT DANS UN CONTEXTE MARQUÉ, OUTRE LA CRISE SANITAIRE, PAR LA CONCOMITANCE DU PLAN DE RELANCE, DE LA CRÉATION DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) ET DE L'ÉLABORATION DES CPER

Les auditions ont permis de mesurer la diversité des actions entreprises et la mobilisation des acteurs concernés. Dans un contexte marqué par un redémarrage mondial des activités économiques, les **facteurs endogènes** comme la situation financière de certaines collectivités, en dépit du soutien accordé par l'État, mais aussi le renouvellement des exécutifs du bloc communal et donc une période du cycle électoral traditionnellement moins favorable aux investissements, et les **facteurs exogènes** comme le renchérissement des matières premières, voire dans certains cas une forme de pénurie, constituent un point de vigilance même si le rythme de déploiement du Plan de relance apparaît globalement satisfaisant.

Les **attentes sont également fortes autour de la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)**, ces nouveaux contrats étant présentés comme un vecteur de la relance 2021-2022 en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires, selon les termes de la circulaire du Premier ministre aux préfets. Il convient d'ajouter l'élaboration de la nouvelle génération des Plans État-Régions dont les plans de relance régionaux constituent une première phase.

Cette **période d'intense contractualisation** a mobilisé les élus locaux qui ont parfois eu du mal à se retrouver dans ce paysage nouveau qui doit pourtant apporter une simplification des différents dispositifs associant l'État et les collectivités territoriales. L'articulation entre les 40 milliards du Plan de relance financés sur des crédits européens, via la « Facilité pour la reprise et la résilience » (FRR) et les fonds structurels européens classiques a pu aussi être, un temps, source d'incertitudes.

1) La rapide mise en place des CRTE

Comme l'a rappelé le Préfet Jérôme Gutton, en charge des CRTE au sein de l'ANCT, c'est la **première fois qu'une démarche contractuelle entre l'État et les collectivités territoriales a vocation à couvrir l'intégralité du territoire**, il s'agissait donc d'un véritable défi. Les périmètres retenus sont de tailles très diverses, on compte entre 3 et 15 CRTE par départements. Les moyens sont nouveaux, outre les traditionnelles DSIL et DETR, ces contrats sont **concernés par les différentes mesures du plan de relance** pour les entreprises, les crédits des ministères et des différents opérateurs appelés à faire partie du tour de table auprès

des EPCI. L'ambition de cette démarche est aussi de **simplifier le paysage contractuel** qui est actuellement particulièrement touffu[1], y compris les programmes nationaux dont le succès ne se dément pas comme Action Cœur de ville, Territoires d'industrie ou Petites villes de demain. Ce **contrat ombrelle ou intégrateur doit apporter une meilleure lisibilité, sans appauvrir les différentes démarches**.

On dénombre 842 CRTE à la date du 23 juin 2021, 670 sont portés à l'échelle d'un EPCI et 172 regroupent des EPCI. La circulaire fixait des objectifs à court terme, comme disposer d'un premier document contractuel à la fin du mois de juin, mais il est clair selon le préfet Gutton que ces documents ne seront pas parfaits et qu'il sera souvent nécessaire de poursuivre le diagnostic et d'ajuster le dispositif dans chaque territoire.

[1] *Voir la communication de la mission flash de la DCTD sur la contractualisation (Mmes Stella DUPONT et Bénédicte TAURINE, rapporteures), décembre 2020.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

842

PÉRIMÈTRES DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

À date du 23 juin 2021

670 sont portés à l'échelle d'un epci à fiscalité propre et 172 regroupent des epci à fiscalité propre.

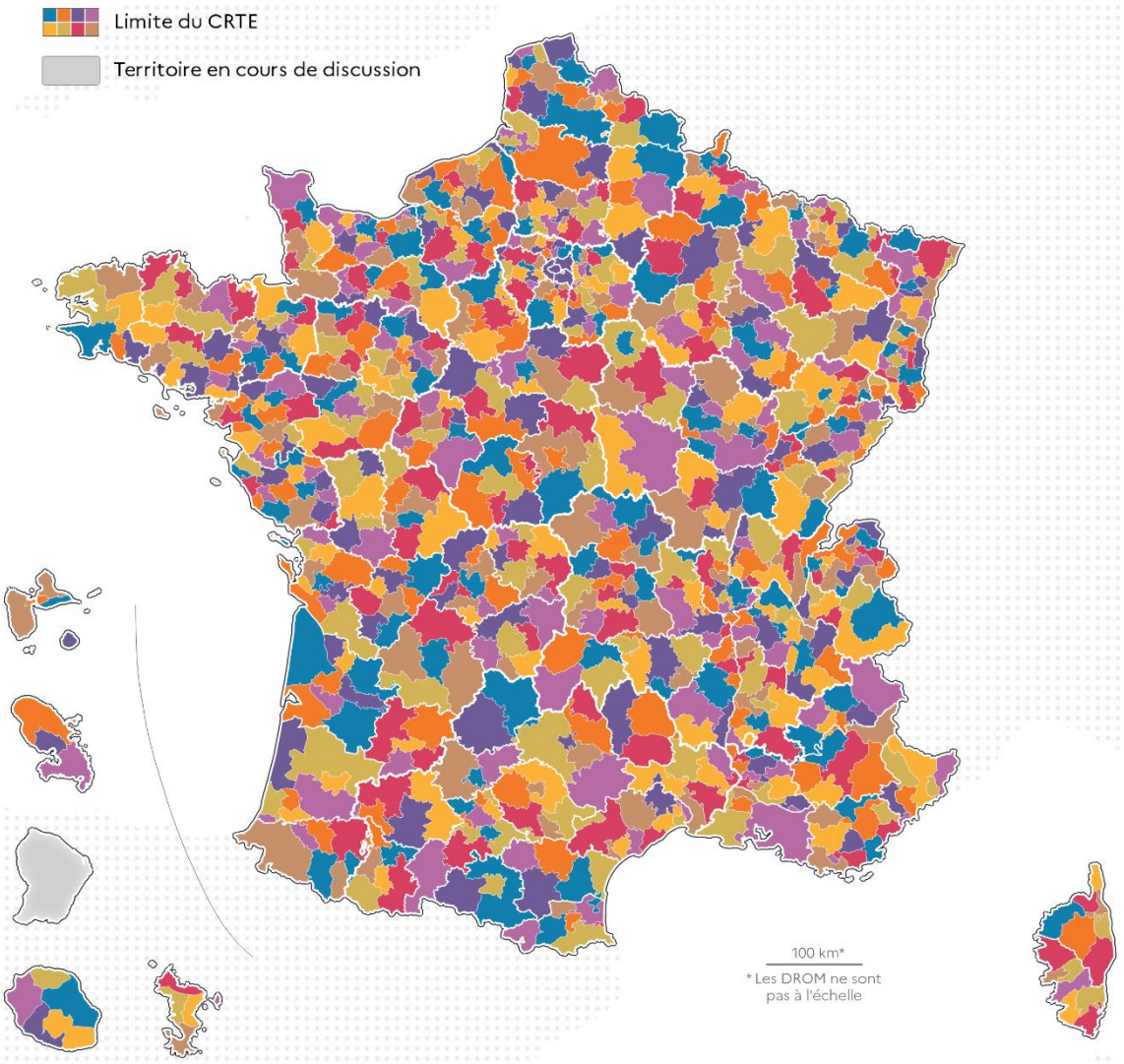

Sources : ANCT 2021, IGN 2021 • Réalisation : ANCT pôle adt - Cartographie 23/06/2021

2) Les fonds européens

L'ANCT est l'autorité coordinatrice des fonds structurels. À ce titre, elle a engagé un travail avec la Commission européenne, le secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et Régions de France, les régions étant autorités de gestion de ces fonds, pour clarifier les projets qui relèvent de la Facilité de Relance et de Résilience (FRR) de ceux qui relèvent des fonds structurels. Cette démarche a permis d'établir un guide méthodologique qui a été diffusé aux services de l'État dans les territoires (notamment les SGAR) et aux conseils régionaux (par l'intermédiaire de Régions de France).

- **Proposition n° 10 :** Mettre en place une procédure de veille sur l'utilisation des différents fonds structurels et les autres interventions européennes pour éviter les risques de double financement.
- **Proposition n° 11** : Proposer à la Commission européenne de simplifier les procédures des fonds structurels en s'inspirant de la mobilisation des reliquats de la période 2014-2020 pour faire face à l'urgence sanitaire.
- **Proposition n° 12 :** Privilégier le dialogue territorial dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) à la multiplication des appels à projets.
- **Proposition n° 13 :** Créer un observatoire de la contractualisation au sein de l'ANCT.
- **Proposition n° 14 :** Pérenniser les comités de pilotage au sein des CRTE en y associant les différents niveaux de collectivités.

V. QUELLES MESURES POUR POURSUIVRE LA RELANCE ?

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises depuis le commencement de ce travail de suivi, la **simplification des règles administratives** et notamment celles encadrant les différents AAP est un facteur déterminant pour le déploiement rapide et équitable du Plan de relance. Même si les Régions ont parfois relevé l'ajout de critères non prévus initialement dans le cadre de leur partenariat avec l'État, il est indéniable qu'un effort en ce sens a été mis en œuvre, aussi bien par les opérateurs (par exemple les Agences de l'eau) que par les services déconcentrés.

Le foncier est au cœur de nombreux projets de création de sites de production ou de rénovation du bâti, en centre-ville notamment. Le développement de foncières locales avec l'appui de la Banque des territoires est une illustration de la volonté des élus locaux de conduire des politiques volontaristes dans ce domaine. Dans le même sens, le dispositif proposé dans le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3Ds), visant à permettre l'acquisition des biens sans maîtres au bout de 10 ans dans le cadre d'une ORT ou d'une grande opération d'urbanisme (GOU) est à saluer. Nous proposons d'aller plus loin dans ces assouplissements[1].

Le soutien apporté à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités constitue une mesure bienvenue pour améliorer l'état et les coûts de fonctionnement de ce patrimoine. Les équipements sportifs structurants bénéficient, via l'Agence nationale du sport, de 50 millions de crédits pour ce type d'opérations. La dynamique que va connaître notre pays avec l'organisation de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des JOP de 2024 doit s'accompagner d'une attention renforcée à leur égard.

---

(1) Depuis cette proposition, le Gouvernement a déposé au Sénat un amendement n° 1411 au projet de loi « 3Ds » qui « vise à étendre l'acquisition des biens sans maîtres au bout de 10 ans aux zones de revitalisation rurale afin de soutenir les territoires ruraux dans leur politique de développement ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour favoriser la réhabilitation de ces quartiers. »

Les six filières les plus touchées par la crise d'approvisionnement de composants et de matières premières, que sont l'automobile, l'agroalimentaire et le bâtiment, l'électronique, la métallurgie et la chimie doivent être particulièrement soutenues pour préserver le rythme de la relance.

Enfin, les assouplissements apportés aux règles de publicité des marchés publics, comme le relèvement du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux à 100 000 euros HT jusqu'à fin 2022, sont particulièrement utiles pour simplifier l'accès des petites entreprises aux marchés publics. Il convient d'inciter les acteurs de la commande publique à l'allotissement fin des marchés, afin de donner à cette mesure temporaire son plein effet. Dans le même ordre d'idée, nous avions préconisé un certain nombre de simplifications en ce qui concerne les groupements de commande prévus à l'article L. 5211-4-4 du CGCT dans notre première contribution[1], celle concernant la faculté pour les EPCI de se constituer en centrale d'achat pour l'ensemble de leurs communes membres reste à l'ordre du jour.

- **Proposition n° 15 :** Assouplir les modalités d'acquisition des biens sans maitre sur l'ensemble du territoire à l'instar de ce que prévoit le projet de loi « 3DS » pour les Opérations de revitalisation des territoires (ORT).
- **Proposition n° 16 :** Renforcer le soutien à la transition énergétique des équipements sportifs structurants.
- **Proposition n° 17 :** Soutenir les filières qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement et/ou de renchérissement des matières premières.
- **Proposition n° 18 :** Encourager l'allotissement des marchés publics.
- **Proposition n° 19** : Pour faciliter la faculté pour les EPCI de se constituer en Centrale d'achat pour l'ensemble de leurs communes membres, supprimer la condition tenant à ce que leurs statuts le prévoient expressément, qui figure à l'article L. 5211-4-4 du CGCT.

(1) Voir la contribution précitée, page 15.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des propositions

10 mois après le lancement du Plan de relance, il convient de s'appuyer sur les innovations et les simplifications mises en œuvre et d'approfondir la contractualisation en associant l'ensemble des échelons territoriaux

Déconcentration-décentralisation :

Proposition n° 1 : Pérenniser au sein des préfectures de département des postes, ou des fonctions, de sous-préfets développeurs en charge de l'animation économique locale.

Proposition n° 2 : Généraliser et évaluer annuellement l'information diffusée par les directions centrales des ministères et les agences nationales vers les services déconcentrés de l'État sur les sujets intéressant leur territoire et les entreprises qui y sont implantées comme cela a été le cas lors de la mise en œuvre du Plan de relance.

Améliorer le suivi de la territorialisation des politiques publiques :

Proposition n° 3 : Généraliser et évaluer annuellement la cartographie départementale des politiques publiques.

Proposition n° 4 : Imposer contractuellement aux entreprises privées de communiquer sur la participation de France Relance au financement des travaux.

Proposition n° 5 : Assurer une meilleure visibilité et un suivi cartographié des relocalisations industrielles qu'elles soient, ou non, intervenues dans le cadre du programme Territoires d'industrie.

Proposition n° 6 : Mettre en valeur le fonds friches comme souplesse apportée à l'objectif de « zéro artificialisation nette », notamment en milieu rural.

Attention portée à l'équité des territoires :

Proposition n° 7 : Pérenniser pour les communes de moins de 3 500 habitants les assouplissements apportés à l'utilisation des dotations d'investissement (DETR et DSIL) par l'article 70 de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.

Proposition n° 8 : Étendre la compétence des commission DETR, qui deviendraient les commissions départementales des investissements locaux, aux projets financés par la fraction départementale de la DSIL.

Proposition n° 9 : Abaisser à 20 % la participation minimale des communes pour leurs investissements qui interviennent dans un domaine de compétence à chef de file prévues à l'article L. 1111-9 du CGCT. (*Recommandation n° 3 de la mission sur l'investissement des CT mars 2019*)

Proposition n° 10 : Mettre en place une procédure de veille sur l'utilisation des différents fonds structurels et les autres interventions européennes pour éviter les risques de double financement.

Proposition n° 11 : Proposer à la Commission européenne de simplifier les procédures des fonds structurels en s'inspirant de la mobilisation des reliquats de la période 2014-2020 pour faire face à l'urgence sanitaire.

Renforcer la contractualisation :

Proposition n° 12 : Privilégier le dialogue territorial dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) à la multiplication des appels à projets.

Proposition n° 13 : Créer un observatoire de la contractualisation au sein de l'ANCT.

Proposition n° 14 : Pérenniser les comités de pilotage au sein des CRTE en y associant les différents niveaux de collectivités.

Diverses mesures pour poursuivre la relance :

Proposition n° 15 : Assouplir les modalités d'acquisition des biens sans maitre sur l'ensemble du territoire à l'instar de ce que prévoit le projet de loi « 3DS » pour les Opérations de revitalisation des territoires (ORT).

Proposition n° 16 : Renforcer le soutien à la transition énergétique des équipements sportifs structurants.

Proposition n° 17 : Soutenir les filières qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement et/ou de renchérissement des matières premières.

Proposition n° 18 : Encourager l'allotissement des marchés publics.

Proposition n° 19 : Pour faciliter la faculté pour les EPCI de se constituer en Centrale d'achat pour l'ensemble de leurs communes membres, supprimer la condition tenant à ce que leurs statuts le prévoient expressément, qui figure à l'article L. 5211-4-4 du CGCT.

Annexe 2 : Personnes entendues

Auditions conduites par
Mmes Catherine KAMOWSKI et Véronique LOUWAGIE,
co-rapporteures

10 Février 2021

— **M. Bruno PARENT,** Secrétaire général chargé du Plan de Relance**, ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.**

10 Mars 2021

Agence de la transition écologique – ADEME :

— M. Gwenaël GUYONVARCH, Directeur exécutif adjoint des territoires ;

— M. Geoffrey ABECASSIS, Responsable Plan de Relance.

17 Mars 2021

Agence de l'eau Loire–Bretagne :

— M. Martin GUTTON, Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

France AgriMer :

— Mme Christine AVELIN, Directrice générale ;

— M. Sébastien COUDERC, Directeur des Interventions ;

— M. Stéphane LE DEN, Adjoint au directeur des Interventions.

Office français de la biodiversité – OFB :

— M. Pierre DUBREUIL, Directeur général ;

— M. Denis CHARISSOUX, Directeur général délégué aux ressources.

23 Mars 2021

Bpifrance :

— M. Daniel DEMEULENAERE, Directeur de la stratégie et du développement ;

— Mme Evelyne SCUTTO-GAILLARD, Directeur du développement et support innovation ;

— M. Vincent FOURNET, Responsable du domaine de l'offre innovation.

— **M. le Préfet Jérôme GUTTON**, en charge des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) au sein de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

24 Mars 2021

— **M. Simon KARLESKIND,** Sous-préfet à la relance auprès du préfet de région Centre Val de Loire.

AdCF Intercommunalités de France :

— Mme Virginie CAROLO, Présidente de Caux Seine agglo.

Régions de France :

— M. Jules NYSSEN, Délégué général.

Association des Petites Villes de France – APVF :

— M. Harold HUWART, Maire de Nogent-le-Rotrou, vice-président de l'APVF ;

— Mme Emma CHENILLAT, Conseillère Fiscalité et finances publiques locales.

13 Avril 2021

Observatoire des impacts territoriaux de la crise :

— M. Olivier PORTIER, Analyste territorial ;

— M. Vincent PACINI, Professeur associé au CNAM en prospective territoriale, entrepreneur et consultant.

France Urbaine :

— M. François REBSAMEN, Maire de Dijon, Président de la métropole de Dijon, co-président de la commission finances ;

— M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims, co-président de la commission finances ;

— Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-présidente de la métropole de Brest, co-présidente de la commission Alliance des territoires.

14 Avril 2021

— **M. Samy SISAID,** Sous-préfet à la relance auprès du Préfet de l'Isère.

— **Mme Christine ROYER,** Sous-préfète d'Argentan, référente relance auprès de la Préfète de l'Orne.

21 Avril 2021

Agence nationale de la Cohésion des territoires - ANCT :

— M. Yves LE BRETON, Directeur général.

7 Juin 2021

Banque des Territoires :

— Mme Gisèle ROSSAT-MIGNOD, Directrice du réseau ;

— M. Philippe BLANCHOT, Directeur des relations institutionnelles.

Association des Maires de France - AMF :

— M. Alain CHRÉTIEN, maire de Vesoul et Président des maires de Haute-Saône.

9 Juin 2021

Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays - ANPP :

— Mme Josiane CORNELOUP, Présidente, Députée de Saône et Loire ;

— M. Michael RESTIER, Directeur.

Villes de France :

— M. Luc BOUARD, Secrétaire, Maire de La Roche-sur-Yon.

15 Juin 2021

Audition conjointe de trois conseillers ministériels, chargés de la Relance :

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance :

— Mme Charlotte GOUNOT, Conseillère chargée de la Relance, de la Transition écologique et du Suivi de l'exécution des réformes.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

— Mme Isabelle CAMILIER-CORTIAL, Conseillère Relance et Suivi de l'exécution des réformes.

Ministère de la Transition écologique :

— M. Sylvain DURAND, Conseiller budgétaire et Relance.

*

* *

Annexe 3 : Accords régionaux de relance

Au 30 avril 2021, 15 accords de relance ont été signés en région :

Régions	En cours	Date de signature des accords de relance 2021-2022	Informations complémentaires
Auvergne-Rhône-Alpes	–	Accord État-Région pour la Relance en Auvergne-Rhône-Alpes du 16 janvier 2021	–
Bourgogne-Franche-Comté	–	Accord de relance État/région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2022 du 5 février 2021	La Région et l'État se sont associés pour créer un site web commun présentant les dispositifs de relance prévus en 2021 et 2022 en Bourgogne-Franche-Comté : www.relance-bfc.fr .
Bretagne	–	Accord d'orientation stratégique État Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne du 18 février 2021	–
Centre-Val de Loire	–	Accord régional de relance sur la période 2021-2022 du 11 février 2021	La Région Centre-Val de Loire et Pôle emploi ont signé fin janvier 2021 la convention en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour accompagner le plan de relance 2021-2022.
Corse	–	–	–

Régions	En cours	Date de signature des accords de relance 2021-2022	Informations complémentaires
Grand Est	Délibération N° 20SP-2065 du 17 décembre 2020 approuvant l'accord régional de relance	Accord régional de relance Grand Est 2021-2022 du 30 mars 2021	–
Guadeloupe	–	Accord territorial Guadeloupe du 18 décembre 2020	–
Guyane	–	15 mars 2021	–
Hauts-de-France	Délibération en séance plénière du conseil régional n° 2021.00483 « Adoption de l'accord de partenariat État-Région pour la relance en Hauts-de-France » du 4 février 2021	Accord de partenariat État-Région pour la relance en Hauts-de-France 2021-2022 du 4 février 2021	–
Ile-de-France	–	Accord de relance entre l'État et la région Île-de-France du 4 mars 2021	–
La Réunion	Délibération N°DCP2021_0016 du 9 février 2021 approuvant l'accord régional de relance	Accord régional pour le plan de relance du 25 mars 2021 (projet)	–
Martinique	–	Accord territorial de relance 2021-2022 pour la refondation de la Martinique du 11 février 2021	–

Régions	En cours	Date de signature des accords de relance 2021-2022	Informations complémentaires
Mayotte	–	–	–
Nouvelle Aquitaine	Délibération 2020.2278.SP séance plénière du conseil régional du 17 décembre 2020 approuvant l'accord de relance Délibération 2021.554.SP en séance plénière du conseil régional du 2 avril 2021 addendum de l'État à l'accord régional de relance	Accord de relance Nouvelle Aquitaine 2021-2022 du 22 avril 2021 Addendum de l'État à l'Accord Régional de Relance Nouvelle Aquitaine 2021-2022 du 2 avril 2021	–
Normandie	–	–	–
Occitanie	–	Accord régional de relance État – région Occitanie du 9 Janvier 2021	–
Pays de la Loire	–	Accord de relance État – Région 2020-2022 du 22 Janvier 2021	–
Provence-Alpes-Côte d'Azur	–	Accord de relance État-Région 2021-2022 en Provence Alpes Côte d'Azur du 5 Janvier 2021	–

Source : https://www.centre-inffo.fr/

Annexe 4 : Liste des indicateurs

Le site du Ministère de l'Économie consacré au suivi du Plan de relance comporte un tableau de bord, actualisé mensuellement, qui permet de suivre l'exécution des principales mesures du Plan de relance. Le tableau de bord publié à ce jour présente les principaux indicateurs **au 23 juin 2021.**

Les 10 indicateurs disponibles, qui ont été en partie modifiés, sont présentés sur une carte sous le format du nombre d'opérations mises en œuvre, de contrats signés ou de projets soutenus par départements.

- Volet écologie (**4 indicateurs territorialisés**)

1. MaPrimeRénov

indicateur : Nombre de MaPrimeRénov' acceptées

4 536 en Isère, 1573 dans l'Orne, 924 dans le Gers / 10 478 dans le Nord / 146 en Corse du sud (données mises à jour au 23 juin 2021)

2. Rénovation thermiques des bâtiments publics

indicateur : Nombre de bâtiments d'État ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique

113 en Isère, 18 dans l'Orne, 11 dans le Gers / 207 dans les Bouches du Rhône (données non mises à jour au 23 mars 2021) 4 214 projets

Nouvel indicateur : Nombre de bâtiments de l'État dont le marché de rénovation énergétique est notifié (nouvel indicateur qui remplace le précédent, mise à jour le 23 juin 2021) :

12 en Isère, 12 dans l'Orne, 2 dans le Gers / 62 dans le Rhône / 1 dans le Cantal, les Ardennes et l'Ain 587 marchés notifiés

3. Décarbonation de l'industrie

La décarbonation de l'industrie est un sujet majeur et le Plan de relance y consacre 1,2 Md€ sur 2020-2022. Pour répondre à la pluralité des configurations, **3 dispositifs** ont été mis en place mais il n'y a pas d'indicateurs synthétique départementalisé.

4. Véhicules propres et électriques

indicateur :Nombre de bonus écologiques et primes à la conversion versés : consulter les données par département

8 445 en Isère, 1 297 dans l'Orne, 1 298 dans le Gers / 16 384 dans les Bouches du Rhône / 336 en Lozère (données mises à jour au 23 juin 2021)

- Volet compétitivité (**5 indicateurs territorialisés**)

5. Financement des entreprises

Le Plan de relance comprend 3 mesures permettant de renforcer les besoins en fonds propres des entreprises : flécher l'épargne vers les entreprises françaises (dispositifs : label relance et garantie de l'État), permettre l'octroi de 20 Md€ de quasi fonds propres pour conforter le bilan des entreprises françaises (dispositif de prêts participatifs) et accompagner l'investissement des Régions. Il n'y a pas d'indicateurs synthétique départementalisé.

6. Aide aux projets industriels (modernisation, relocalisation)

- Relocalisations dans les secteurs critiques

indicateur :Relocalisation : nombre de projets industriels soutenus

Nombre de projets industriels soutenus par département (11 dans l'Orne, 49 dans l'Isère, 8 dans le Gers/ 61 en Loire atlantique et Haute Garonne / 2 dans la Meuse, la Creuse et la Lozère (données mises à jour au 23 juin 2021)

7. Mise à niveau numérique des TPE/PME/ETI

Nouvel indicateur mis à jour au 23 juin 2021 : Nombre d'accompagnements numériques dispensés

Nombre d'accompagnements numériques dispensés par département : 135 dans l'Orne, 877 dans l'Isère, 192 dans le Gers/ 3293 à Paris et 84 en Haute Marne, 77 dans la Creuse

8. Soutien à l'export

indicateur :Nombre de chèques export et chèques VIE

Indicateur mis à jour au 23 juin 2021:

105 en Isère, 20 dans le Gers, 7 dans l'Orne / 365 à Paris /1 sur le Territoire de Belfort et en Lozère

9. Patrimoine

indicateur :Nombre de cathédrales et de monuments nationaux rénovés

1 dans l'Orne, 1 dans le Gers, 0 en Isère, 3 dans les Bouches du Rhône (données mises à jour au 29 janvier mais sans modifications) cet indicateur n'est plus disponible en ligne

indicateur :Nombre de monuments rénovés, appartenant à des collectivités territoriales ou à des acteurs privés : consulter les données par département

1 dans l'Orne, 1 en Isère, 0 dans le Gers / 2 à La Réunion, en Guyane, en Guadeloupe et ILV, MetL, BdR mises à jour au 29 janvier 2021 (l'indicateur n'est plus disponible en ligne)

- Volet cohésion (**3 indicateurs territorialisés**)

10. Aide à l'embauche en apprentissage

indicateur :Nombre de contrats d'apprentissage ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle

8 000 en Isère, 1 814 dans l'Orne, 1 064 dans le Gers / 29 304 à Paris/ 417 en Lozère et 401 dans la Creuse données mises à jour au 23 juin 2021 (bornage des données limité à 6 000 contrats)

11. Aide à l'embauche des jeunes

indicateur :Nombre d'aides versées pour l'embauche des jeunes

7 104 en Isère, 1 205 dans l'Orne, 762 dans le Gers / 20 711 à Paris / 320 dans la Creuse et 266 en Lozère données mises à jour au 23 juin 2021 (bornage limité à 12 000 aides)

12. Contrats aidés pour les jeunes

indicateur :Nombre de jeunes entrés en CIE et PEC

454 en Isère, 239 dans l'Orne, 100 dans le Gers / 1 943 dans le Nord et 1 762 à la Réunion / 51 dans la Creuse et 18 en Lozère (données mises à jour au 23 juin 2021)

13. Parcours qualifiants

14. Soutien aux commerces

Annexe 5 : Composition du comité chargé de l'évaluation du plan de relance

Le comité, placé auprès du Premier ministre, et présidé par M. Benoît CŒURÉ est composé de :

M. Claude RAYNAL, président de commission des finances du Sénat

M. Jean-François HUSSON, rapporteur général de la commission des finances du Sénat

Mme Sylvie VERMEILLET, sénatrice

M. Éric WOERTH, président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale

M. Laurent SAINT MARTIN, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale

Mme Anne-Laure CATTELOT, députée

M. Dominique LEFEBVRE, conseiller maître à la Cour des comptes

M. Michel BOUVARD, conseiller maître à la Cour des comptes

M. Emmanuel MOULIN, directeur général du Trésor

Mme Selma Mahfouz, directrice de la Dares

M. Thomas LESUEUR, commissaire général et Délégué interministériel au développement durable

M. Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF

M. Pierre BEDIER, Assemblée des Départements de France

M. Hervé MORIN, Régions de France

M. Benoit LEGUET, directeur général d'I4CE

M. Philippe BOUYOUX, président du Comité économique des produits de la santé (CEPS)

M. Yannick L'HORTY, professeur à l'Université Gustave Eiffel, directeur de TEPP-CNRS

M. Patrick MARTIN, MEDEF

Mme Stéphanie PAUZAT, CPME

Mme Nathalie ROY, U2P

Mme Marylise LEON, CFDT

M. Mathieu COCQ, CGT

M. Sébastien DUPUCH, Force Ouvrière

Mme Raphaëlle BERTHOLON, CFE-CGC

M. Francis OROSCO, CFTC

Annexe 6 : Tableau de suivi des principales mesures et de leurs indicateurs

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)		Données disponibles au 1er juin 2021
Ecologie		**30 000**		
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE *6,295 Md€ sont prévus dont 2,792 Md€ doivent être décaissés en 2021.*	**Rénovation thermique des bâtiments publics** 3,7 milliards d'euros sont prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, dont 1,6 milliard en crédits de paiement pour 2021. 1 milliard d'euros seront réservés à la rénovation	**4 000**	*L'appel à projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, lancé le 7 septembre est clos depuis le 9 octobre. Plus de 4 000 projets*	**Liste des bâtiments de l'État retenus** (décembre 2020) ➢ Gers : 11 / Isère : 113 / Orne : 18 / Bouches du Rhône : 207 **Dépenses par département** (en millions d'euros) ➢ Gers : 13,2 / Isère : 85,4 / Orne : 1,3 / Bouches du Rhône : 146,4

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)		Données disponibles au 1er juin 2021
	thermique des bâtiments des collectivités territoriales. La répartition de cette enveloppe devrait être de ce type : – 650 millions d'euros pour les communes et les EPCI ; – 300 millions d'euros pour les départements ; – 50 millions d'euros pour les bâtiments sportifs.		*ont été déposés, pour un montant de 8 milliards d'euros*	**Nombre de bâtiments de l'État dont le marché de rénovation énergétique est notifié** (au 22 avril 2021) : ➢ Gers : 0 / Isère : 3 / Orne : 7 ➢ Bouches du Rhône : 35 / Rhône : 35 / Hauts-de-Seine : 41 ➢ Moyenne : 5,75 bâtiments par département
			dont DRI : **300** Gérée par la DGCL	**Montant mobilisé par département pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales** (souvent financé avec la DSIL) ➢ Orne : 3,4 M€ dont plus de 2 M€ en 2021
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux.	**500**		

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	500 millions d'euros sur deux ans. 250 millions d'euros de crédits de paiement devraient être engagés en 2021.		
	Rénovation énergétique de TPE/PME	**200**	
	Rénovation énergétique des logements privés. (MaPrimeRénov') Ce budget est délégué à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)	**2 000** (sur 2 ans) 915 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires seront ouverts au titre du plan de relance pour l'année 2021**.**	**Nombre de dossiers validés** (au 31 décembre 2020) : 141 145 ➢ Isère : 2489 / Orne : 961 / Gers : 591 / Nord : 7341 **Moyenne de dossiers par département** : 1400 **Montant total de travaux :** 1,560 Mds€

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
BIODIVERSITÉ, LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION *1,25 Md€ sur deux ans dont 427 M€ de crédits de paiement pour 2021.*	**Densification et renouvellement urbain**. (réhabilitation friches, aide aux maires pour la densification de l'habitat)	**650**	
	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience.	**300**	
	Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris outre-mer	**300**	
DECARBONATION DE L'INDUSTRIE	**Décarbonation de l'industrie**	**1 200**	**Nombre de projets industriels soutenus** (au 22 mai 2021) ➢ 32 projets au titre de l'efficacité énergétique

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
Le décaissement pourrait s'étendre jusqu'en 2024.			➢ 22 au titre du soutien à la chaleur bas carbone **Répartition régionale des projets** : ➢ Occitanie : 3 / Auvergne-Rhône-Alpes : 7 / Normandie : 0 **Montant total** : 424 M€ d'investissements, 96 M€ d'aides de l'État
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUITS COURTS *500 M€ dont 84 M€ dès 2021*	**Investissement dans le recyclage et le réemploi** (dont accompagnement filière plastique)	**226**	
	Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets	**274**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
TRANSITION AGRICOLE *1,2 milliard d'euros de crédits dont 390 millions d'euros de crédits de paiement en 2021*	**Accélération de la transformation du secteur agricole** (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	**400**	
	Plan en faveur de l'indépendance protéinique	**100**	**Nombre de dossiers pour des subventions permettant d'accompagner l'achat d'agroéquipements spécifiques à la culture de protéines végétales**. ➢ 4 000 dossiers déposés pour 65 M€ d'aides demandée (dispositif saturé en moins de 24h)
	Modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein air et bien-être animal	**250**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	Renouvellement des agro-équipements	**250**	
	Forêt (178 millions d'euros seront investis dans le renouvellement et la diversification des forêts et 22 millions d'euros financeront le développement de la technique LiDAR Haute Densité. Cette technologie doit permettre d'améliorer la modalisation numérique du territoire).	**200**	
MER	**Pêche, aquaculture, mareyage**	**50**	

<table>
<tr><th>SECTEUR</th><th>Mesure du plan de relance</th><th>Budget prévu (millions d’euros)</th><th>Données disponibles
au 1er juin 2021</th></tr>
<tr><td>250 millions d’euros de crédits, dont
44 millions d’euros devant être engagés en 2021</td><td></td><td></td><td>
Nombre de dossiers déposés et montants des aides aux projets d’investissement accordés par FranceAgriMer pour les acteurs des filières pêche et aquaculture :
➢ 1ère période d’AAP : début 2021 au 30 avril 2021 (15 M€) ;
➢ 2nde période d’AAP : juin au 31 août 2021 (10 M€).

Répartition régionale pour le 1er AAP :
<table>
<tr><th></th><th>Nombre de dossiers déposés</th><th>Montant d'aide demandé</th></tr>
<tr><td>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</td><td>2</td><td>470 831,20 €</td></tr>
<tr><td>BRETAGNE</td><td>14</td><td>6 023 481,30 €</td></tr>
<tr><td>CORSE</td><td>3</td><td>1 145 857,14 €</td></tr>
<tr><td>HAUTS-DE-FRANCE</td><td>6</td><td>4 062 546,15 €</td></tr>
<tr><td>NORMANDIE</td><td>3</td><td>2 896 947,50 €</td></tr>
<tr><td>NOUVELLE AQUITAINE</td><td>11</td><td>1 753 607,68 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021		
			OCCITANIE	3	135 399,59 €
			PAYS DE LA LOIRE	3	1 316 814,00 €
			SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	1	459 624,00 €
			France (projets sur plusieurs régions)	2	819 669,00 €
			Total	**48**	**19 084 777,56 €**
	Verdissement des ports	**200** (dont 36,4 en 2021)			
INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ VERTES *3,6 milliards d'euros sont portés par la mission Plan de relance pour soutenir le développement de*	**Renforcement de la résilience des réseaux électriques**	**50** (20 millions en CP pour 2021)			
	Développer les mobilités du quotidien	**1 200** *dont* DRI : **300** **Gérée par la DGCL**			

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
moyens de transport plus écologiques. *1,299 milliard d'euros doivent être décaissés en 2021.*	**Renforcer le ferroviaire** (aide SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes, modernisation / sécurité du réseau)	**4 700**	
	Accélération de travaux sur les infrastructures de transport	**550**	
	Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus, prime à la conversion)	**1 900**	**Nombre de bonus écologiques et de primes à la conversion versés** (au 22 avril 2021) : 306 391 ➢ Gers : 1082 / Orne : 1082 / Isère : 7005
	Verdissement du parc automobile de l'État	**180**	**1 900 véhicules électriques ont été commandés.**
ÉNERGIES ET TECHNOLOGIES VERTES	**Développer l'hydrogène vert** -Projet Important d'Intérêt Européen	**2 000** En 2021, le décaissement de 205 millions d'euros est programmé :	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
L'action porte 3,732 milliards d'euros en AE et 910 millions d'euros en crédits de paiement.	Commun (IPCEI) élaboré dans le cadre du plan de relance européen (participation française de 1 275 M€) ; -Renforcement des appels à projets «Hub territoriaux d'hydrogène » de l'ADEME (100 M€) ; - Appel d'offres d'un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné, par complément de rémunération, pour une enveloppe globale de 600 M€.	200 millions d'euros pour le lancement du projet européen et 5 millions d'euros pour les appels à projets.	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	Nucléaire : développement des compétences, investissements industriels, modernisation dans la sous-traitance La direction générale des entreprises portera les crédits liés au nucléaire.	**200** Soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences (100 M€ dont 80 de crédits de paiement dès 2021) Soutien à la recherche et au développement (100 M€ dont 70 de crédits de paiement dès 2021).	
	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	**2 600**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	Soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes (hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agro-équipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie - PIA)	**3 400**	
BPIFRANCE	**Nouveaux produits Climat de Bpifrance**	**2 500**	
Compétitivité		**34 000**	
FISCALITÉ DES ENTREPRISES	**Baisse des impôts de production**	**20 000** 10 milliards par an de baisse de la CET	**Montant de la baisse des impôts de production par région & nombre d'entreprises bénéficiaires** (au 1er mars 2021)

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
			➢ Auvergne Rhône-Alpes : 1,3 Md€ / 90 000 entreprises ➢ Normandie : 531 millions d'euros / 27 270 entreprises ➢ Occitanie : 690 millions d'euros / 54 500 entreprises **Par rapport au PIB régional** (Base 2015, INSEE), la Normandie est la région qui bénéficie le plus des baisses d'impôts de production (0,579%), devant les Hauts-de-France (0,536%) et Auvergne-Rhône-Alpes (0,520%). La Corse est la région qui en bénéficie le moins (0,256%). **Gain total des mesures par département** (estimations) ➢ Isère : 242 M€ / Orne : 30 M€ / Gers : 15M € / Paris : 887 M€
FINANCEMENT DES ENTREPRISES	**Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI**	**3 000**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE / RÉSILIENCE	**Soutien au développement des marchés clés : numérique et santé** (cyber, cloud, quantique, edtech, 2ème phase de la stratégie IA), (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)	**2 600**	
	Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)	**1 950**	
	Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale en matière spatiale	**515**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
		150 M€ en AE et en CP financeront la recherche duale (CEA, Cned)	
	Préservation de l'emploi de R&D	**300** 300 M€ en AE et 128 en CP dès 2021 doivent permettre de renforcer les moyens consacrés à la recherche et développement.	
	Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques	**600** 501 M€ en AE pour la sécurisation des	**Nombre de dossiers déposés** (en mars 2021) **:** 850 candidatures **Projets retenus** (au 25 mai 2021) : 329 projets

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
		approvisionnements critiques. 99 M€ en AE pour l'appel à projets « Relocalisation – secteurs critiques » lancé en septembre (LFR 3).	**Montant total** : 527,2 M€ **Investissements industriels incidents** (« effet levier ») : 1,8 Md€
	Soutien aux projets industriels dans les territoires	**400** 251 M€ d'AE qui s'ajoutent aux 149 millions d'AE ouvertes en LFR 3 pour financer l'appel à projets « Relocalisation – investissement industriel sur les territoires »	**Nombre de projets retenus** (au 25 mai 2021, au seul titre de l'investissement industriel dans les territoires) : 599 projets **Montant total :** 302,3 M€
	TOTAL DES MESURES EN		

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL (Aéronautique, automobile, projets territoriaux, relocalisations, nucléaire)		**Projets soutenus :** 1612 ➢ Orne : 8 / Gers : 8 / Isère : 42 **Aides de l'État :** 1 501 millions d'euros ➢ Orne : 13,8 M€ / Gers : 5 M€ / Isère : 56,6 M€ ➢ Normandie : 80M€ / Occitanie : 143M€ / Auvergne-Rhône-Alpes : 282 M€ **Investissements industriels induits à l'échelle nationale :** 6,486 Md€ **Entreprises bénéficiaires** : TPE/PME : 50,7% ; ETI : 20,8%

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
PLAN DE SOUTIEN À L'EXPORT	**Actions de Business France et mesures de soutien export**	**247**	**Nombre de chèques export et chèques VIE** : 2 524 ➢ Gers : 14 / Isère : 83 / Orne : 7
MISE À NIVEAU NUMÉRIQUE **DE L'ÉTAT,** **DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES**	**Mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI**	**385**	**Dispositif industrie du futur** (AAP clos depuis le 12 mai 2021 – cette mesure finance la transformation numérique des processus industriels des TPE, PME et ETI) : ➢ Dossiers reçus : 7 300 ➢ PME = 95 % des dossiers déposés **Nombre d'accompagnements numériques** (au 22 avril 2021) : 27 991 ➢ Gers : 94 / Orne : 82 / Isère : 536 ➢ Rapporté à la population, on compte 1 forfait pour - 2 036 habitants dans le Gers - 2 371 habitants en Isère

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
			- 3 355 habitants dans l'Orne - 2 408 habitants en France
	Mise à niveau numérique de l'État et des territoires (identité numérique, numérisation des services publics,…)	**1 500** **500** (Nouveau montant indiqué sur data.gouv.fr) - Fonds Innovation et transformation numériques (ITN) doté de 292 M€, dont 88 M€ réservés aux territoires - Fonds « Sac-à-dos numérique de l'agent	**Nombre de projets retenus** (AAP clos le 1er avril 2021) : ➢ 69 projets (principalement les ministères de la Santé, des Armées, de l'Intérieur, de l'Économie, de l'Enseignement supérieur, de la Transition écologique et de la Fonction publique) **Montant des projets retenus :** 22 126 626,00 € ➢ Pas de données territorialisées disponibles

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
		public » (SNAP), doté de 208 M€	
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales Consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques seront dotées de 428 millions d'euros	**1 600** Activité dans les territoires et attractivité de la France (614 M€), reconquête du modèle de création et de diffusion artistique (426 M€) soutien de l'emploi artistique, de la jeune création et des établissements d'enseignement supérieur de la Culture (113 M€), modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement	**Montant déjà engagé** : 460 millions d'euros (au 30 mars 2021) ➢ 280 M€ pour le patrimoine ➢ 80 M€ pour le soutien au spectacle vivant ➢ 70 M€ pour les opérations de rénovation et de digitalisation des écoles d'enseignement supérieur du ministère de la Culture ➢ 30 M€ de crédits alloués aux bibliothèques **250 M€ sont gérés au niveau des directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** **Liste des projets soutenus avec leurs montants par région**

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
		impactées par la crise (428 M€)	➢ Occitanie : 29M€ / Normandie : 20,6 M€ / Auvergne-Rhône-Alpes : 41M€ / Ile-de-France : 112,8M€
COMMANDES MILITAIRES	**Anticipations de commandes dans le cadre du plan « aéronautique »** (acquisition d'hélicoptères par la gendarmerie nationale et la sécurité civile)	**832**	
Cohésion		**36 000**	
SAUVEGARDE DE L'EMPLOI	**Activité partielle de longue durée et formation des salariés en activité partielle**	**7 600**	
JEUNES	**Aide en apprentissage et en contrat de**	**2 700**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	professionnalisation, service civique		**Nombre de contrats d'apprentissage ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle (au 22 avril 2021)** : 396 156 ➢ Gers : 984 / Orne : 1 670 / Isère : 7 291 *Rapporté à la population 15-30 ans* : ➢ Gers : 4,10% / Orne : 4,22% / Isère : 3,20% (France : 3,39%) **Nombre d'aides versées pour l'embauche des jeunes** (au 22 avril 2021) : 27 5362 ➢ Gers : 675 / Orne : 1 017 / Isère : 5 385 *Rapporté à la population 15-30 ans* :

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
			➢ Gers : 2,81% / Orne : 2,57% / Isère : 2,36% (France : 2,36%)
	Prime à l'embauche	**1,1**	
	Accompagnement renforcé et personnalisé	**1 300**	**Nombre de jeunes entrés en CIE & PEC** (contrats initiative emploi & parcours emploi compétences) : 34 593 ➢ Gers : 71 / Orne : 229 / Isère : 421 *Rapporté à la population 15-30 ans :* ➢ Gers : 0,296 % / Orne : 0,579 % / Isère : 0,185 % (France : 0,296 %)
	Internats d'excellence	**50**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	Formation sur les métiers d'avenir	**1 600**	
HANDICAP	**Prime à l'embauche pour les travailleurs handicapés**	**100**	
FORMATION PROFESSIONNELLE	**Programme d'investissement dans les compétences/ digitalisation de la formation**	**900**	
	Renforcement des moyens d'intervention et d'accompagnement de France compétences et Pôle emploi	**1 000**	
RECHERCHE	**Renforcement des moyens de l'Agence nationale de recherche** (ANR)	**400**	
	Financement de l'écosystème	**2 550**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et valorisation de la recherche (PIA)		
SÉGUR DE LA SANTÉ / DÉPENDANCE	**Investissement public**	**6 000** (sur 3 à 5 ans)	
COOPÉRATION SANITAIRE	**Soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire, accès à un vaccin**	**50**	
COHÉSION TERRITORIALE *Dotée de 1,29 milliard d'euros en AE et 413 millions d'euros en CP pour 2021, cette action regroupe les moyens du*	**Développement du numérique sur l'ensemble du territoire (très haut débit, inclusion numérique)**	**500**	
	Soutien aux actions de développement local, notamment outre-mer	**250**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
plan de relance consacrés au soutien des collectivités locales et au développement des territoires	**Soutien aux collectivités territoriales : garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local**	**5 200** (sur 2 ans) 4,1 milliards d'euros ouverts en LFR 3 dont 1 Md€ en AE et 100M€ en CP en 2021 pour la « DSIL exceptionnelle » 1 milliard d'euros pour la mission « relations avec les collectivités » (essentiellement pour la DSIL « classique »	
	Plan de relance de la Banque des territoires (construction de logement social, foncières pour les petits commerces) (objectif de la constitution de	**3 000**	**Plan commerce** (1Md€) : 30 millions d'euros ont été engagés. ➢ 44 foncières, sur 100 prévues, dotées de 26 M€, ont été montées (au 18 mars 2021). ➢ 4 M€ ont été dépensés en crédits d'ingénierie

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
	100 foncières pour la restructuration de 6 000 commerces d'ici 2025).		
	Rénovation des commerces de centre-ville	**150** 50 M€ sont fléchés vers les Outre-mer	**Recensement des collectivités éligibles aux programmes portés par l'ANCT**, qui pourront bénéficier des aides supplémentaires du Plan de relance.
	Aide au développement d'une offre de tourisme durable (Création d'un fonds pour financer des appels à projets, logé auprès de l'Ademe)	**50**	
	Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	**350**	

SECTEUR	Mesure du plan de relance	Budget prévu (millions d'euros)	Données disponibles au 1er juin 2021
SOUTIEN AUX PERSONNES PRÉCAIRES	Hausse de l'allocation rentrée scolaire, ticket des restaurants universitaires à 1€	600	
	Soutien aux associations d'aide aux personnes vulnérables et développement de l'hébergement d'urgence	200	
TOTAL		100 000	

****